

Défendons la psychiatrie, Construisons l'unité !



La CGT-HSM a déposé un préavis de grève pour le jeudi 21 mars « Printemps de la Psychiatrie ».

Nous dénonçons les restrictions budgétaires, la réforme Buzin, les destructions/fusions de services et la contamination de « l'évaluation des bonnes pratiques » qui annihilent nos choix thérapeutiques.

Nous défendons notre créativité et notre humanité face à l'exécution de « protocoles » et de « référentiels ».

Nous défendons une psychiatrie respectueuse du sujet et refusons la psychiatrie quantitative calquée sur le seul modèle somatique.

En conséquence, nous appelons à participer à la manifestation jeudi 21 mars à 12h : Hôpital Pitié Salpêtrière – Place de la République. Puis à l'Assemblée Générale 15h Bourse du travail (29 Bvd du Temple Paris 3ème)

Nous appelons à une mobilisation de tous les secteurs de notre champ professionnel en Direction du Ministère de la Santé.

Nous appelons les professionnels de la Santé à construire l'unité des travailleurs, chômeurs, étudiants, retraités avec les organisations syndicales interprofessionnelles ... contre les réformes désastreuses du gouvernement : Réforme Buzin, réforme des retraites, service publics, transport, éducation, justice, énergie...

Jeudi 21 mars :

- manifestation 12h Pitié Salpêtrière / Place de la République**
- Assemblée Générale 15h Bourse du Travail de Paris.**



**Ensemble,
la riposte**

Téléphone: 01.43.96.60.57
Email : syndicat@cgthsm.fr
Web : cgthsm.blogspot.fr



Saint-Maurice, le 14 mars 2019

A

Madame Peynègre
Directrice Générale des
Hôpitaux de Saint-Maurice
12/14, rue du Val d'Osne
94410 Saint-Maurice.

Objet : Préavis de grève jeudi 21 mars.

Madame la Directrice,

Le syndicat CGT des Hôpitaux de Saint-Maurice reprend à son compte le préavis de grève pour la défense de la psychiatrie.

Ainsi nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève interne aux Hôpitaux de Saint-Maurice pour le 21 mars 2019 de 00h00 à 24h00, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des HSM.

Notre organisation syndicale dénonce la nouvelle organisation des soins imposée par la Ministre Agnès Buzin. Nous appelons les personnels des HSM à se mobiliser par la grève et la manifestation le 21 mars 2019. La réforme qui impose suppressions d'emplois et « virage ambulatoire » à marche forcée impose de justifier et normaliser les soins.

Nous demandons le maintien des lits et durées de séjours adaptées à chaque patient, avec les structures de proximité et les effectifs nécessaires pour des thérapeutiques diversifiées.

Conformément à la réglementation nous vous demandons de transférer ces informations à l'ensemble des cadres de l'établissement.

Pour le syndicat CGT des HSM,
David FRANCOIS.

Copie : Mme PARIS, Directrice des Ressources Humaines.